



Partage juridique et rapport d expert

Par **JP13**, le **02/04/2008** à **12:10**

SUITE AU DÉMARCHE ENTREPRISE PAR MA SŒUR LE JUGE A DEMANDE UN RAPPORT D EXPERTISE AFFIN DE DÉTERMINER DES LOTS EN VUE D UN TIRAGE AU SORT LES LOTS N ÉTANT PAS ÉGAUX UNE SOULTE DE 25000 EUROS SERA A VERSER A UN DES DEUX HÉRITIERS . MAIS ÉTANT EN INVALIDITÉ ET NE DISPOSANT PAS DE CETTE SOMME NI AYANT LA POSSIBILITÉ DE CONTRACTER UN CRÉDIT AFIN DE POUVOIR EN DISPOSER Y A T IL UNE SOLUTION AFIN DE NE PAS OPTER POUR CE TIRAGE AU SORT QUITTE A DEMANDER UNE VENTE DES BIENS DANS L ATTENTE DUNE RÉPONSE JE VOUS REMERCIE D AVANCE DE L INTERET QUE VOUS POURREZ PORTER A CETTE QUESTION
MERCI

Par **Thierry Nicolaides**, le **02/04/2008** à **17:10**

Chère madame ,

Si c'est vous qui recevez le bien le plus cher vous devrez verser cette soulte de 25 000 € .

Il vous suffira de vendre le bien pour en recevoir le prix et pouvoir payer la soulte

cordialement

Dubus

Par **JP13**, le **03/04/2008** à **13:14**

merci de votre reponse mais y a t il une possibilité de ne pas accepter le tirage au sort et ne pas reussir a tomber d accord . si non dans quel cas le juge peut t il demander la vente de la succession

encore merci pour votre interret porte a mes questions